



Association départementale de protection de l'environnement

Monsieur Stéphane BREDIN
Préfet de l'Indre
Préfecture de l'Indre
Place de la Victoire et des Alliés,
36000 CHATEAURoux

Châteauroux, le 16 août 2022

Objet : Ressource en eau et projet de porcherie industrielle de Feusines

Monsieur Le Préfet,

Depuis plusieurs années le département de l'Indre subit les conséquences du réchauffement climatique se concrétisant par de graves tensions sur la ressource en eau. Après 2019 et 2020, l'année 2022 n'échappe pas à une situation que l'on peut désormais considérer comme la nouvelle normalité comme le confirment toutes les études scientifiques. Le consensus est aujourd'hui total sur la nécessité de revoir notre relation à la ressource en eau afin de mieux la protéger, mieux la consommer et au final parvenir à une juste répartition pour tous les usages.

Depuis samedi dernier, vous avez placé tous les bassins versants du département en situation de crise, ce qui montre votre préoccupation majeure pour ce domaine essentiel à la vie sous toutes ses formes. Dans ce contexte de crise de la ressource, il est nécessaire, comme l'ont rappelé sous diverses formes Madame la Première Ministre et Monsieur le Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, de veiller à ce que les projets soient en cohérence avec ces objectifs d'économie et de bon usage de l'eau.

Sur le territoire du Boischaud sud, l'Indre est en assec en amont de Sainte-Sévère depuis le 11 août au moins et la Taissonne, affluent rive droite de l'Indre, est en rupture d'écoulement. Les observations des années récentes montrent que cette partie du territoire départemental est à l'évidence fragile sur le plan de la ressource en eau et nécessite une vigilance renforcée de l'utilisation des eaux de surface comme des eaux souterraines.

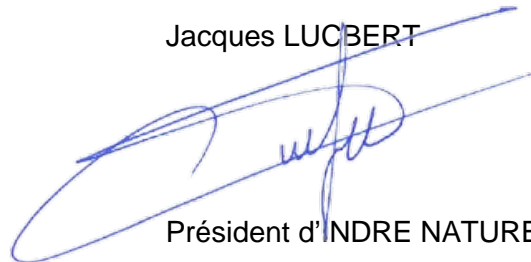
Nous considérons que le projet d'agrandissement de la porcherie de Feusines, présentée au Coderst du 7 juillet, n'est manifestement pas en cohérence avec un usage raisonné, économe et équitable de la ressource en eau attendu sur cette partie du département. Le prélèvement actuel d'eau sur le forage du propriétaire pour la porcherie va passer de 1000 m³/an à 14000 m³ et jusqu'à 20 000 m³ si besoin, et notamment en période de forte chaleur et donc de forte tension sur la ressource en eau, soit une multiplication par 14 ou 20 de l'actuelle consommation du forage. Un tel prélèvement sur un bassin versant fragile, car puisé dans une nappe superficielle sur socle cristallin n'est pas compatible avec la nécessaire économie de la ressource en eau. Autoriser l'agrandissement de cet élevage accroîtrait le risque que l'Indre soit en assec, avec de graves conséquences sur les différents usages et sur la préservation des milieux aquatiques, avec, en particulier, un risque de rupture de l'alimentation en eau potable.

À l'heure où les efforts et économies d'eau sont demandés à tous les utilisateurs, particuliers, agriculteurs, collectivités et industriels, ce projet d'agrandissement ne doit pas être validé en raison de son incompatibilité avec le bon usage raisonné de la ressource en eau.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Préfet, de ne pas signer l'arrêté autorisant cet agrandissement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes très respectueuses salutations.

Jacques LUCBERT



Président d'INDRE NATURE